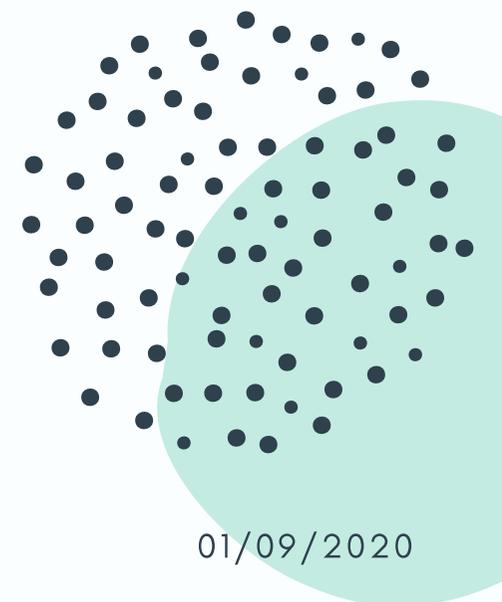


LE GUIDE

DES BONNES PRATIQUES RSE

Fédération des entreprises
MEDEF NC



01/09/2020

Définition



LA RSE, **RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE & ENVIRONNEMENTALE**, EST LA CONTRIBUTION DES ENTREPRISES AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

C'est l'« intégration volontaire des préoccupations sociales et environnementales des entreprises à leurs activités et leurs relations avec les parties prenantes »

Intégrée au sein de la **stratégie** d'entreprise, la RSE est un puissant facteur d'**anticipation**, d'**innovation**, de **motivation**, bénéfique en termes d'**image** et de **réputation**.



RSE et Nouvelle-Calédonie



Dans un contexte où le champ des responsabilités des entreprises évolue et s'élargit progressivement (enjeux économiques, mais aussi sociaux, sociétaux et environnementaux), les attentes des parties prenantes augmentent et se précisent. Il devient important de rendre compte de la vision de l'entreprise en termes de durabilité, ainsi que de la manière dont elle maîtrise ses impacts négatifs et développe et évalue ses contributions positives.

En conséquence, en Métropole, La loi Pacte¹, adoptée en mai 2019, a introduit le débat sur les nouvelles responsabilités entrepreneuriales en complétant la définition de la société :

Le Code civil (art. 1833) précise désormais que la société, en plus d'avoir un objet licite et d'être constituée dans l'intérêt commun des associés, **doit être gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité.**

*Le transfert de la compétence en matière de droit civil à la Nouvelle-Calédonie en juillet 2013 rend inapplicable cette modification et de manière plus générale **la loi PACTE n'est pas applicable en Nouvelle-Calédonie.***

*Néanmoins, il est dans l'intérêt des entreprises de formaliser leur démarche RSE, en passant d'**actions potentiellement éparses**, à une **démarche globale, cohérente**, et en lien avec le **cœur de métier de l'entreprise.***

Le Medef.NC s'engage en faveur de la RSE

LE MEDEF-NC PROPOSE UN
CADRE ADAPTÉ POUR
ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES
À FORMALISER LEUR DÉMARCHE,
PROGRESSER ET VALORISER
LEURS ACTIONS SUR L'ENSEMBLE
DES SUJETS DE LA RSE.

En effet les **BENEFICES**
d'une telle démarche sont nombreux :

- attirer les **talents** et renforcer l'**adhésion des salariés** au projet d'entreprise ;
- **maîtriser** plus efficacement ses **risques** (opérationnels, environnementaux, sociaux, réglementaires, juridiques, financiers, de réputation, etc.) ;
- **réduire ses coûts** ; en faisant des économies de ressources (eau, énergie, matières premières) ;
- créer des **opportunités d'affaires** avec les donneurs d'ordres ;
- **anticiper les évolutions de marché** ;
- développer sa **capacité d'innovation**, en prenant en compte des enjeux de **durabilité** dans le développement de nouveaux produits et services ;
- faciliter son **accès à des financements** ; les investisseurs et les banques intégrant de plus en plus la RSE dans leur appréciation des entreprises.

NOTRE OBJECTIF

Faire de la RSE une opportunité
stratégique et managériale pour :

Redonner du Sens à l'Entreprise !

6 PRINCIPES CLÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE RSE



1. La RSE est une démarche propre à chaque entreprise.

Pour être efficace et utile, la démarche RSE doit se concentrer sur les thématiques économiques, sociales et environnementales pertinentes au regard de l'activité de l'entreprise, sa taille, sa zone d'opération, sa culture et les attentes de ses parties prenantes.



2. La RSE porte sur l'activité de l'entreprise, sur son cœur de métier.

La RSE ne doit pas être confondue avec les actions de mécénat ou d'une fondation d'entreprise. L'impact et l'utilité de la démarche RSE résident précisément dans sa capacité à faire évoluer l'activité de l'entreprise pour tenir compte des enjeux sociaux et environnementaux, afin de la rendre pérenne dans la durée.



3. Chaque entreprise mène déjà des actions RSE.

La RSE recouvre de nombreux sujets (voir la liste de thématiques RSE en suivant) sur lesquels l'entreprise agit au quotidien. De manière générale, toutes les actions mises en œuvre dans l'entreprise visant à gérer ses impacts sociaux et environnementaux et développer sa contribution positive à la société entrent dans le champ de la RSE et nécessitent d'être valorisées comme telles.

6 PRINCIPES CLÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UNE DÉMARCHE RSE



4. L'engagement du dirigeant est essentiel dans la réussite de la démarche RSE.

L'implication du dirigeant dans la démarche RSE est un prérequis, un accélérateur et une garantie d'efficacité, ainsi qu'un gage de cohérence et de sens.

Elle est indispensable pour impulser les actions et engager les collaborateurs.



5. La démarche RSE s'appuie sur une ambition, une feuille de route et des indicateurs.

La RSE est un moyen de formaliser les actions existantes et prioriser les actions à mettre en œuvre.

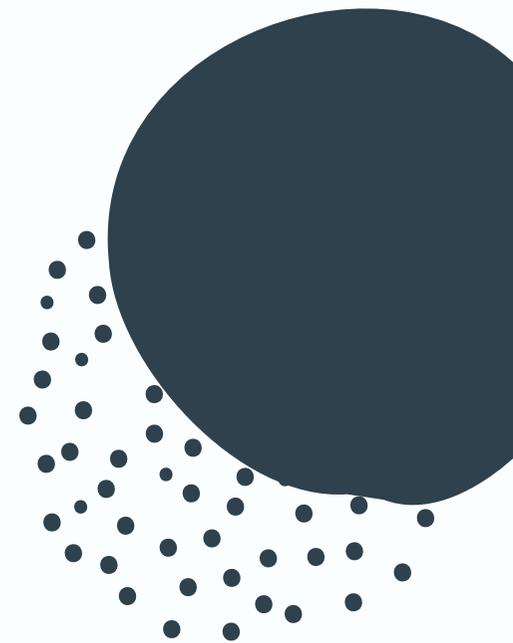
C'est un instrument de pilotage, s'appuyant sur des outils concrets.



6. La RSE est une démarche de progrès continu.

La RSE s'appuie sur un mix d'actions simples et rapides, créant de la valeur rapidement, avec des actions plus longues et structurantes, avec de forts impacts à moyen ou long terme. L'enjeu est de trouver le bon rythme de déploiement et le bon mix d'actions.

- 1. DÉSIGNER UN RESPONSABLE RSE**
- 2. DÉFINIR LES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DE SON ACTIVITÉ**
- 3. EFFECTUER SON "DIAGNOSTIC RSE" DE L'EXISTANT**
- 4. CONSTRUIRE SON PLAN D' ACTIONS RSE**
- 5. COMMUNIQUER SUR SA DÉMARCHE RSE**



Cinq étapes pour sa démarche RSE

1. DÉSIGNER UN RESPONSABLE RSE

Il s'agit de la personne en charge de **piloter** et **mettre en oeuvre** la démarche RSE de l'entreprise, en lien **avec tous ses métiers**. Dans les **TPE/PME**, c'est fréquemment le **gérant de l'entreprise**.

IL A POUR MISSION DE :

- sensibiliser les collaborateurs en s'appuyant sur la communication interne de l'entreprise ;
- valoriser à l'extérieur ce qui est réalisé en matière de RSE au sein de l'entreprise.



- La mission doit être confiée à une personne très engagée sur le sujet, de préférence avec des connaissances RSE.
- Il est également préférable qu'elle connaisse bien l'entreprise, sa culture, ses rouages.
- Parmi les compétences requises, on peut privilégier un profil ayant le sens de la diplomatie, d'excellentes dispositions pour la communication, car il devra convaincre en interne.

2. DÉFINIR LES ENJEUX SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DE L'ACTIVITÉ

L'entreprise peut s'appuyer sur la liste suivante **en choisissant 2 à 3 axes d'amélioration par volet** :

VOLET ÉCONOMIQUE

- La rentabilité
- Les modes de financement, la politique fiscale
- Les processus de gestion des risques
- L'approvisionnement, la relation avec les clients et les fournisseurs
- La gouvernance (politiques et actions relatives à la qualité, la conformité et la déontologie éthique)
- La transparence et communication (reporting)
- La lutte contre la corruption
- La cyber sécurité et le respect de la vie privée
- Le partage de la valeur...
- etc.

VOLET SOCIAL/SOCIÉTAL

- Qualité de vie au travail
- Prévention Santé
- Le management et les valeurs de l'entreprise
- La politique de rémunération et les avantages
- L'égalité professionnelle
- La diversité et l'égalité des chances
- La formation et l'employabilité (ex. Lutte contre l'illettrisme)
- Le dialogue social
- La transformation numérique
- Les droits de l'homme
- Le mécénat (culture, sport, associations locales...)
- L'ancrage territorial
- etc.

VOLET ENVIRONNEMENT

- La gestion efficiente des ressources (eau, énergie, matières premières)
- L'économie circulaire (écoconception, analyse du cycle de vie des produits, gestion des déchets, etc.)
- La biodiversité,
- La mobilité des collaborateurs,
- etc.

Pour identifier ses axes d'amélioration **prioritaires**, l'entreprise est invitée à évaluer l'importance de chaque enjeu au regard de son activité, par exemple **en se posant les questions suivantes** :

- *La non prise en compte de cet enjeu RSE représente-t-il un risque pour ma performance financière ?*
- *La non prise en compte de cet enjeu RSE constitue-t-il un risque pour ma capacité à opérer mon activité ?*
- *La non prise en compte de cet enjeu RSE constitue-t-il un risque juridique ?*
(anticipation d'une possible évolution de la réglementation),
- *La non prise en compte de cet enjeu RSE constitue-t-il un risque réputationnel ?*
(risque de controverse, de polémique)

Il peut être intéressant d'utiliser une notation du risque de 1 à 3, dans ses réponses. Par ex. : pour une entreprise industrielle fortement émettrice de CO2, ne pas prendre en considération l'enjeu du climat peut représenter un risque juridique de niveau 3.

Attention à ne pas oublier les réglementations en vigueur.

Par exemple la loi sur le handicap, la loi sur l'emploi local, le RGPD : Règlement général sur la protection des données personnelles, etc.

Si l'entreprise **dispose déjà** d'une **démarche d'évaluation des risques** (EvRP), les sujets RSE peuvent être traités en suivant la même méthode d'évaluation. Loi du pays n° 2009-7 du 19 octobre 2009 relative à la **santé et la sécurité au travail**, codifiée aux articles Lp. 261-1 à Lp. 361-3 du code du travail de Nouvelle-Calédonie -CTNC-

Cet exercice peut être un bon outil de mobilisation des collaborateurs autour de la démarche RSE de l'entreprise, en les faisant prendre une part active à la réflexion.



3. EFFECTUER SON "DIAGNOSTIC RSE" DE L'EXISTANT

De nombreuses actions RSE existent déjà dans chaque entreprise.
Avant de définir un plan d'actions, il convient de **recenser l'existant**.

Le diagnostic se veut exhaustif ; aucune action liée à la RSE ne doit être oubliée.

Pour nourrir le diagnostic, il est très utile d'avoir des échanges avec différentes parties prenantes :

- EN INTERNE avec les principaux responsables de l'entreprise et les salariés ;
- EN EXTERNE avec les principaux clients, des fournisseurs et sous-traitants, des associations environnementales, des élus locaux (surtout si l'entreprise a un fort impact sur la vie sociale ou l'environnement du lieu dans lequel elle développe son activité).

S'entourer des collaborateurs de l'entreprise dans la réalisation de cette étape est un bon moyen de **parvenir à un diagnostic exhaustif**.

Par ex. : Le dirigeant d'une TPE-PME peut demander à l'ensemble de ses salariés de dire « tout ce qui est fait dans l'entreprise sur les sujets RSE ».

Des **outils** existent pour accompagner le responsable RSE dans la réalisation du diagnostic, par ex. la Norme AFNOR ISO 26 000.

4. CONSTRUIRE SON PLAN D' ACTIONS RSE

L'identification des sujets RSE prioritaires (étape 2) et le recensement de l'existant (étape 3) permettent d'identifier les **forces** et les **marges de progrès** de l'entreprise. Sur cette base, elle peut élaborer son plan d'actions.

Le responsable RSE et les différentes directions **établissent** des **pistes d'actions** en s'inspirant des actions mises en œuvre par d'autres, en regardant ce qui a été fait dans d'autres entreprises, en commençant par ce qui a été fait par les entreprises du même secteur, par exemple les concurrents.

Pour vous aider, le **MEDEF-NC** va réunir des **témoignages** de nos **entreprises locales**.

Cet exercice peut aboutir à une longue liste d'actions, qui ne peuvent pas toutes être mises en œuvre simultanément, que ce soit pour des raisons humaines, financières ou de temps. Il convient de **PRIORISER**, en sélectionnant les actions qui prennent le mieux en compte les objectifs et spécificités de l'entreprise.

Pour vous aider à prioriser, vous pouvez vous appuyer sur les **questions** suivantes :

1. Cette action aura-t-elle un intérêt économique pour mon entreprise ?
2. Existe-t-il une pression réglementaire ou à venir qui concerne cette action ?
3. Cette action va-t-elle susciter l'implication des collaborateurs de l'entreprise ?
4. Existe-t-il un risque pour l'image de mon entreprise si l'on n'engage pas cette action ?
5. Cette action aura-t-elle de la visibilité en interne et en externe ?



Assurez-vous d'intégrer dans votre PLAN au moins une action dans chacun des 3 Volets RSE



Des idées pour trouver l'inspiration !

BTP
CONSTRUCTION



SST

La **Santé et sécurité au travail** est le sujet majeur du secteur de la construction. Ajouté à la mise en place d'un document unique qui est une obligation légale, Mettez en place une politique avec comme objectifs « zéro accident » par exemple.



IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Pour travailler sur les chantiers verts il faut s'intéresser aux **risques de pollutions** chimiques, à la **gestion** des eaux, à la **biodiversité**, aux **nuisances** au **voisinage**, au **tri** et **traitement des déchets**, à la **diminution des consommations** en eau, énergie et solvants et la réduction des impacts des différentes étapes des projets de construction.

Pour optimiser la gestion des **déchets industriels** et de **chantier**, on s'appuie sur l'expertise de partenaires spécialistes de la valorisation et du **recyclage**, mais également de bureaux d'études ou d'associations spécialisées de ces domaines.

*Exemples: mettre en place une démarche d'économie circulaire pour optimiser la réutilisation des déchets de chantier en matériaux de construction. Dans cette perspective, l'entreprise développe des partenariats avec une centrale de recyclage des matériaux inertes et avec une centrale de production d'enrobés. Grâce à cette démarche, les déchets recyclables sont recyclés à 100%, et 70% des déchets de chantier sont valorisés en matériaux de construction ! Une planification des chantiers favorisant l'équilibre vie privée / vie professionnelle permet de s'assurer de l'affectation des **chantiers à proximité des lieux de résidence des collaborateurs** pour réduire les émissions liées au **temps de trajet**. Des solutions de **covoiturage** peuvent être proposées !*



ANCRAGE TERRITORIAL

Les entreprises du secteur du BTP sont présentes auprès des acteurs du territoire et entretiennent un **dialogue adapté et systématique**. Un membre de la direction est souvent impliqué avec les différentes instances du territoire au travers de mandats, d'associations d'insertion, de développement territorial ou de développement économique locales. Le dialogue se fait aussi au travers d'échanges directs avec les acteurs du territoire comme les **maires** ou les **instances coutumières**.



ACHATS RESPONSABLES

Afin de s'assurer de pratiques d'achats responsables et de l'engagement RSE de leurs fournisseurs et sous-traitants, les TPE et PME du secteur de la construction utilisent des questionnaires RSE.

Elles privilégient également la contractualisation avec des fournisseurs et prestataires locaux, au plus près des chantiers, pour **minimiser leurs impacts environnementaux** et **maximiser leur ancrage local**.

R & D

Dans sa démarche d'innovation, on peut se fixer l'objectif de **réduire les impacts environnementaux et sociaux** de l'ensemble du cycle de vie du produit. Par ex. en tenant compte, du **changement climatique**.

VEILLE RÉGLEMENTAIRE

La **veille réglementaire** est indispensable pour anticiper le plus en amont possible les nouvelles réglementations. Elle peut-être réalisée par un prestataire expert du domaine. Celui-ci joue également le rôle de consultant en apportant son avis d'expert sur les évolutions réglementaires et sur les meilleurs moyens de s'y conformer. C'est aussi le rôle du MEDEF-NC.

ACHATS RESPONSABLES

Les entreprises dont l'activité dépend de **matières premières d'origine végétale**, accordent une grande importance à la qualité et la durabilité de leur démarche d'approvisionnement. Un cahier des charges précis leur permet de sélectionner et évaluer les fournisseurs sur la base de critères RSE. Dans certains cas, des audits et certifications d'organismes extérieurs viennent confirmer l'engagement de l'entreprise dans sa démarche d'achats responsables.

SÉCURITÉ

Face au constat de l'importance des accidents du quotidien, il est utile de remettre un **kit de sécurité** à chaque nouveau salarié, dès son arrivée dans l'entreprise comprenant des gants et lunettes de protection, bouchons d'oreille et gilet jaune. Le salarié doit signer un document de sensibilisation aux risques, actant la remise de ces Equipements de Protection Individuelle, qui sera conservé dans son dossier au service RH.

DÉMARCHE RIGOUREUSE

Pour la plupart déjà embarquées dans des démarches de certification ISO 9001 et / ou ISO 14001, les industries agroalimentaires intègrent la RSE dans des processus déjà bien structurés par un système de **management qualité, sécurité et environnement**.

En outre, la profession est fortement encadrée par la réglementation, notamment sur le **pilier environnemental** qui constitue la plupart du temps la porte d'entrée dans une réflexion et une démarche plus globales de RSE. Cette **rigueur réglementaire** met par ailleurs les entreprises « sous les projecteurs » de la société civile, en attente d'un comportement irréprochable du secteur. Cela contribue à les inciter à considérer plus finement les **questions d'ordre sociétal**.

RH ET HANDICAP

Mettre en place avec les acteurs du handicap une démarche en se fixant un **taux d'emploi** direct au-delà de l'obligation légale à 10% de la Masse Salariale.

Rendre **accessibles ses locaux** pour toute forme de handicap. Adopter une politique de maintien dans l'emploi avec des **études ergonomiques**. Réaliser des **travaux** grâce au financement du FIPH : fonds d'insertion pour le Handicap de NC.

IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Dans ce secteur, réaliser un **bilan carbone** et une **analyse de cycle de vie de son activité** permettent l'émergence **d'innovations**. Les résultats de ces deux démarches permettent par exemple de modifier sa chaîne de production dans le but d'**alléger le poids de ses bouteilles**. Etant intrinsèquement liés à la nature, le secteur agricole, peut mettre en place des actions pour préserver les paysages et développer des **pratiques culturelles plus respectueuses de la biodiversité**.

INDUSTRIE
AGRICULTURE
AGROALIMENTAIRE



L'ÉCOUTE CLIENTS

Développer son expertise dans le recueil des attentes, besoins et **réclamations clients** est rendu facile grâce aux outils numériques pour le traitement en interne des demandes et les résoudre efficacement et **rapidement**.

Des indicateurs sur le nombre de réclamations traitées et sur la durée nécessaire au traitement existent et constituent des objectifs trimestriels, semestriels ou annuels pour les collaborateurs.

Etre engagé dans une démarche de certification ISO 9001, basée sur le principe de **l'amélioration continue**, permet de mieux gérer les processus de gestion des demandes et attentes clients et d'optimiser leur satisfaction. Des **questionnaires de satisfaction clients** peuvent être envoyés, les réclamations et non-conformités traitées avec efficacité et documentées dans le système de management.



ANTI-CORRUPTION

La lutte contre les fraudes et la corruption constitue un des enjeux majeurs de responsabilité sociétale du secteur.

Les entreprises peuvent déployer des mécanismes d'identification des situations critiques et risquées et des mesures de lutte contre la corruption, le blanchiment et les fraudes.

Des **contrôles** et **tests** peuvent être systématiquement conduits par les entreprises qui transmettent leurs rapports de contrôle aux **autorités** compétences.

Généralement, des instances de contrôle interne et externe (commissaires aux comptes) attestent également de la bonne mise en place et l'efficacité de ces mécanismes. La **formation** interne est l'axe principalement choisi pour y parvenir.

De nombreux **outils** sont développés : des catalogues, webinars, MOOC internes, ou encore petits déjeuners d'informations pour sensibiliser les collaborateurs. Certaines entreprises proposent même des cursus diplômants pour faire reconnaître les compétences de leurs salariés.

BANQUE
ASSURANCE



IMPLICATION DES COLLABORATEURS

Une attention toute particulière est portée sur l'implication des collaborateurs dans la démarche RSE. Elle peut se traduire par des actions de sensibilisation comme l'organisation de **concours inter-services** sur l'économie de papier ou l'économie d'énergie, ou la réalisation par les salariés de petits courts-métrages ciblés sur un enjeu RSE, et partagés sur l'intranet de l'entreprise. **Management participatif** et objectifs annuels RSE sont autant de moyens déployés par les directions des entreprises pour encourager l'adhésion des salariés au projet RSE de l'entreprise.



ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ

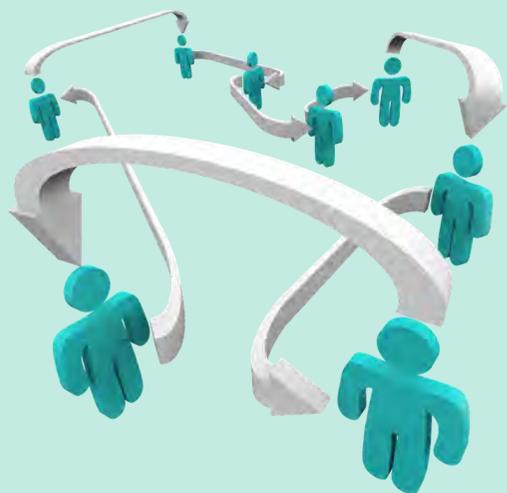
Le pilier RH est généralement très bien appréhendé et maîtrisé par les entreprises de ce secteur. L'égalité et la diversité sont des thématiques sur lesquelles elles formalisent des engagements ou des objectifs clairs et précis à atteindre :

Des **politiques de rémunération** avec des écarts mesurés entre les salaires les plus faibles et les salaires les plus importants ; Des accords relatifs à **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** peuvent être conclus.

SANTÉ ET
ACTIONS
SOCIALES

5. COMMUNIQUER SUR SA DÉMARCHE RSE

Il est très important de communiquer sur sa démarche RSE à l'externe et auprès de ses **parties prenantes**.



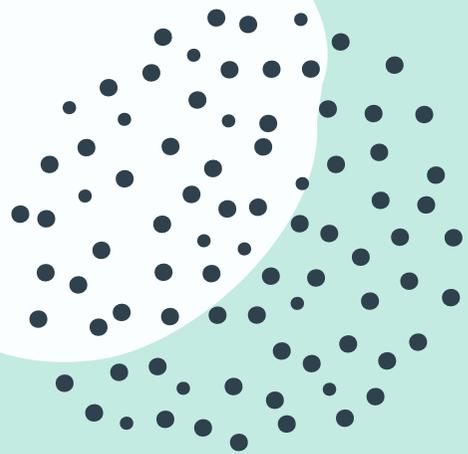
- C'est un moyen de valoriser les actions mises en œuvre face à une demande croissante des parties prenantes pour plus de **transparence** et d'**expliquer la création de valeur** par votre entreprise au delà son périmètre d'activité.

- Développer la communication sur la démarche RSE est aussi un moyen de **se préparer à répondre aux appels d'offres**, qui intègrent de plus en plus de critères sociaux et environnementaux.

- La communication externe permet aussi d'**attirer les talents**. Des entreprises ayant une forte démarche RSE indiquent que c'est un facteur d'attractivité dans le recrutement, notamment auprès des jeunes.



Les supports de communication peuvent être multiples : plaquette dédiée, page sur le site Internet de l'entreprise, relations presse, participation à des colloques, expositions, etc. Là encore, il est intéressant de regarder comment d'autres entreprises communiquent sur leur démarche RSE, en commençant par des entreprises comparables (secteur, taille).



Ressources utiles

Boîte à outils



Règlementation



RGPD (Règlement européen sur la gestion et la protection des données personnelles)

Loi du pays n° 2019-8 du 2 avril 2019 portant adaptation du régime d'aides en faveur des personnes en situation de **handicap** et des personnes en perte d'autonomie.

Loi du pays n° 2010-9 du 27 juillet 2010 relative à la protection, à la promotion et au soutien de l'**emploi local**.

Fonctionnement de la **CPEL** : Commission Paritaire pour l'Emploi Local : <https://www.medef.nc/dossiers/jembauches-salaries/commission-paritaire-de-lemploi-local>

Guide Medef NC sur l'emploi local en 7 étapes : <https://www.medef.nc/dossiers/emploi-local/documentation-payante-version-papier-du-guide-de-lemploi-local>

Evaluation des risques professionnels en entreprise : <https://dtenc.gouv.nc/vos-droits-vos-obligations/evaluation-des-risques-professionnels>

Réf. Code des assurances Article R. 323-6 et Code du travail de la Nouvelle-Calédonie Article R. 263-13

Les **3 Codes** de l'**environnement** des différentes Provinces :

Depuis 1989, la compétence en matière de réglementation environnementale en Nouvelle-Calédonie relève de la compétence des trois provinces : province Sud, province Nord et province des îles Loyauté. Depuis 2009, la Nouvelle-Calédonie dispose de codes de l'environnement pour les provinces Nord et Sud. Pour la province des îles Loyauté, dans l'attente de l'apparition d'un code de l'environnement, des textes spécifiques réglementent la gestion des ressources et des espaces naturels, les ICPE, les déchets, l'assainissement des eaux usées, etc.

- Province Nord : <https://www.province-nord.nc/parutions/code-environnement-province-nord>
- Province Sud : <https://www.province-sud.nc/publication/code-lenvironnement-province-sud-2017>
- Province des Iles : <https://www.province-iles.nc/>

Organismes



Les 17 Objectifs 2030 de développement durable de l'**ONU** :

Plateforme nationale d'actions globales pour la responsabilité sociétale des entreprises (**RSE**), à **France**

Stratégie : <https://www.linkedin.com/company/plateformerse/>

AFNOR - Association Française de Normalisation : Auto-diagnostic gratuit pour se positionner sur la Norme ISO 26 000 :

<https://www.afnor.org/responsabilite-societale/auto-evaluation-iso-26000/> -

<https://www.afnor.org/pacific/>

CCI

- **Label commerce eco-responsable, auto-diagnostic** en ligne : <https://commerce-ecoresponsable.cci.nc/auto-evaluation?view=evaluation>
- **Conseils et accompagnement sur les thématiques du développement durable** : énergie, gestion des déchets, économie circulaire, mobilité, labellisation,... <https://www.cci.nc/entreprendre/agir-pour-le-developpement-durable/faire-le-point-sur-sa-situation>

L'ADEME en Nouvelle-Calédonie participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des déchets et plus globalement du climat et de la transition énergétique et écologique. <https://nouvelle-caledonie.ademe.fr/>

L'Observatoire de l'environnement en Nouvelle-Calédonie (OEIL) : Répondre aux questions sur l'impact grandissant des activités humaines, industrielles et minières sur l'environnement. Faciliter la décision des acteurs sur les mesures à prendre pour conserver l'environnement dans un bon état. <https://www.oeil.nc/>

Fonds d'aide pour entreprises pour l'**intégration des travailleurs handicapés** - FIPH :

www.handicap.nc

FIAF - Fonds Interprofessionnel d'Assurance Formation - Lutte contre l'**illettrisme**

Le kit pédagogique et intuitif de détection de l'illettrisme en entreprise à votre disposition :

<https://www.fiaf.nc/actualites/actualites/227-un-kit-pedagogique-et-intuitif-de-detection-de-l-illettrisme-en-entreprise-a-votre-disposition>





Associations environnementales



Caledoclean est une jeune association qui œuvre pour la promotion de l'éco-citoyenneté au travers de projets et d'actions écologiques participatives UNE ASSOCIATION DANS L'ACTION Fondée en 2012, l'association Caledoclean a pour objectif d'organiser et de soutenir toute action liée au développement durable en Nouvelle Calédonie. <https://www.facebook.com/Caledoclean/>

La Ressourcerie de Nouméa, association qui œuvre pour le réemploi et l'économie circulaire, a inauguré ses nouveaux locaux le 19/08/2020. Ce nouvel espace permettra à l'association de collecter, réparer, transformer et revendre des objets pour leur donner une seconde vie. L'association a bénéficié d'un soutien de l'ADEME et de la Province Sud pour développer son activité et acheter de l'outillage afin de structurer son atelier de réparation. En 2019, ce sont plus de **5 tonnes d'objets qui ont été détournés de l'enfouissement grâce à l'action des 80 bénévoles** ! N'hésitez pas à leur rendre visite pour y dénicher des merveilles, au 17 rue de l'Alma en centre-ville de Nouméa banque alimentaire. <https://www.facebook.com/RessourcerieDeNoumea/>

TRI SELECT : Créée en octobre 2014, face à la lenteur constatée de voir émerger des alternatives en matière de gestion des déchets, l'association a donc décidé de s'engager activement dans la promotion du tri sélectif et par la même du recyclage, en vue d'une mise en œuvre rapide au sein même des entreprises et des foyers calédoniens. <http://www.triselect.nc/>

ZÉRODÉCHET.NC : [HTTP://ZERODECHET.NC/](http://ZERODECHET.NC/)

Le projet « Mon commerçant s'engage », porté par l'association Zéro Déchet NC, s'est distingué à l'occasion d'un appel à projets lancé par la province Sud et l'ADEME en 2018. Le premier objectif est d'accompagner les commerçants vers une **réduction des emballages jetables**. Pour cela, le commerçant qui accepte de s'impliquer dans la démarche signe une **charte d'engagement** qui répond à plusieurs objectifs, notamment : réduire ses déchets, mettre en place un dispositif de vente en vrac, accepter les contenants des clients, supprimer la vaisselle et les emballages jetables, réfléchir à un système de consigne. La seconde ambition du projet est de faire évoluer les pratiques des consommateurs et des commerçants, par exemple en faisant payer un supplément aux personnes qui achètent avec un emballage, et à facturer le prix affiché aux personnes qui fournissent leur contenant. Venir avec son contenant pourrait devenir la norme ! Pour accompagner au mieux les commerçants dans la réduction des déchets, l'association a rédigé un **guide contenant 13 actions détaillées** (principe, mise en œuvre et retour d'expérience calédonien). **Guide « Mon commerçant s'engage »** http://zerodechet.nc/wp-content/uploads/2020/05/guide-mon-commer%C3%A7ant-sengage_comprese.pdf

Cluster & Entreprise



Cluster Maritime de NC : <https://www.clustermaritime.nc/membres/>

Outre la nécessité d'élargir la prise de conscience de l'importance de la mer en Nouvelle Calédonie, le CMNC a pour vocation de fédérer les acteurs autour de projets maritimes, et de favoriser la création d'activité économique pour ses membres.

Cluster Synergie : <https://synergie.nc/>

La vision de Synergie est de rendre la Nouvelle-Calédonie indépendante énergétiquement et cela par la maîtrise des consommations énergétiques et le développement des énergies renouvelables. Mission de production d'énergie renouvelable : Hydroélectricité, Eolien, Photovoltaïque, Biomasse, Energies marines. Mission de maîtrise de l'énergie : Sobriété et efficacité énergétique, Solaire thermique.

Cluster Eco-Construction : <https://eco-construction.nc/>

Le Cluster Éco Construction, regroupe des entreprises oeuvrant pour la promotion et le développement de l'éco-construction calédonienne. Il met en réseau les acteurs de la filière pour favoriser son développement et stimuler l'innovation en proposant des outils adéquats comme des rencontres inter-membres, des groupes de travail, des missions collectives...

SAS - TRECODEC : <https://www.trecodec.nc/>

Ses missions : satisfaire aux obligations de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) en offrant une solution mutualisée aux producteurs (importateurs ou fabricants locaux) Limiter l'impact de la pollution des déchets réglementés en organisant des solutions de traitement et recyclage

Redonner du Sens à l'Entreprise !

Ce guide a été élaboré par le Groupe de Proposition RSE du MEDEF-NC, piloté par Mimsy LA SELVE, 1ère Vice Présidente avec nos adhérents mobilisés : AIRCALIN, ALLIANZ, AMSUD, BCI, BISCOCHOC, Cabinet Juridique Véronique CHODZKO, CEGELEC, CIPAC, ECOTRANS, FB CONSEIL, GROUPAMA-GAN, Groupe SAINT-VINCENT, Groupe VINCI, Les Bétons du Pacifique Groupe HCM, LEVASSEUR ET COUTURIER CONSULTANTS, NMC, OCR, OSMOSE CONSULTING, PUSH&PULL, SIDNC, SLN, SOCOMETRA, TOTAL QUADRAN.

Merci à tous pour leur implication active !

Fédération des entreprises
MEDEF NC



6, Rue Jean Jaurès BP 466
98845 NOUMEA CEDEX
medefnc@medef.nc - Tél. 27 35 25